



S.A.G.E.  
Lignon du Velay

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay – 22/05/2013 – Lapte Compte-rendu

Le mercredi 22 avril 2013 à 14 h00 à la salle multi-activités de Lapte, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie sous la présidence de Mme Nathalie ROUSSET.

### Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	Raymond DEVIDAL	Mairie de Fay-sur-Lignon
	Paulette SABOT	Mairie de Grazac
	Colette CHAMBONNET	Com de com des Marches du Velay Vice Présidente de la CLE
	Nathalie ROUSSET	SICALA 43 Présidente de la CLE
	Jean-Pierre ACHARD	SICALA 43 Vice Président de la CLE
	Louis Marc BONNEFOY	Com de Com des Sucs
	Frédéric ANDRE	Com de Com du Haut Lignon
Personnes représentées (pouvoir)	Jean-Jacques FAUCHER	Établissement Public Loire
	Bernard CUOQ	Mairie de Saint-Clément
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	Jean-Marc REVEILLIEZ	MISEN 43 DDT
	Philippe MOJA	Préfecture de la Loire
	François PENAUD	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	Benjamin SCHMITZ	DDCSPP 43
	Roland VEROT	ONEMA
Personnes représentées (pouvoir)	Jean-Luc PARREL	CRPF
	Nathalie LANDAIS	Préfecture de l'Ardèche
	Dominique BARTHELEMY	DREAL Auvergne
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	Geneviève ALBOUY	Ville de SAINT ETIENNE
	Jacques FONTANILLE	Producteurs autonomes d'électricité
	Maurice LEDRAPPIER	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire (EDF)
	Karen SOUVIGNET	Chambre d'Agriculture Haute-Loire
	Enimie CASTANIE	Syndicat des Propriétaires Forestiers Haute-Loire
	Audrey PEYRET	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire

COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes représentées (pouvoir)	Philippe COCHET	Nature Haute-Loire

### Étaient aussi présents :

Norbert BONNEFOY, élu de la commune de Chenereilles,  
 Brigitte RENAUD, maire de Tence,  
 Pierre FOUVE, adjoint de Tence,  
 Stéphane CRAPSKY, Ville de Saint-Etienne,  
 Bertrand BONNARD, Ville de Saint-Etienne,  
 François DELORME, Saint-Etienne Métropole,  
 Étienne FAUTRAD, Directeur du SICALA Haute – Loire,  
 Cécile CARCELLE, SICALA 43, animatrice du Contrat Territorial Haut Lignon,  
 Kilpéric LOUCHE, SICALA 43, technicien de rivière Haut Lignon,  
 Alexandre BOISSON, Bureau d'études Césame,  
 Emilie DARNE, SICALA 43 animatrice SAGE Lignon du Velay.

### Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES ELUS	
Pierre-Jean PARAT	Mairie de Saint Régis du Coin
Jacqueline DECULTIS	Conseil Général Haute Loire

COLLÈGE DES USAGERS	
Robert GAGNE	UFC Que Choisir
Daniel VINCENT	Maison du tourisme 43

COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Bertrand TEISSEDRE	Office National des Forêts

**24 voix délibératrices sur les 48 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.**

## Ordre du jour :

- 1- Présentation de la nouvelle animatrice et réajustement du calendrier ;
- 2- Présentation de l'avis de la CLE sur le SDAGE en cours de révision;
- 3- Discussion/validation du diagnostic environnemental et de l'analyse socio-économique ;
- 4- Présentation de la suite de l'élaboration ; le scénario tendanciel
- 5- Questions diverses : présentation des projets d'Aménagement du Crouzet et du Chaudier

Monsieur BONNEFOY, Maire de Lapte, souhaite la bienvenue aux membres de la CLE.

La Présidente de la CLE, Mme ROUSSET remercie les membres de la CLE de leur venue.

Elle souligne l'intérêt du travail et des échanges qui ont eut lieu lors des commissions des 20 et 22 mars, et qui ont nourri le diagnostic présenté aujourd'hui.

Elle présente en aparté le travail des élèves de 5<sup>ème</sup> du collège du Lignon qui ont réalisé les deux toiles exposées de part et d'autre du tableau. Cette réalisation a été faite dans le cadre d'un concours « Rivières d'images, fleuves de mots » organisé par SOS Loire-Vivante. Ils ont accepté de nous les prêter aujourd'hui, puis celles-ci vont participer à une exposition avec un jury en Touraine.

Le thème de cette année (16<sup>ème</sup> édition) a été « la rivière qui unit et sépare », et les enfants ont choisi de représenter la rivière qui unit, avec les chaînes de personnes qui se tiennent la main. Ils ont représenté le territoire amont du Lignon, le SAGE et Natura 2000.

Les élèves ont également participé à des sorties terrain sur le Lignon, avec le concours du SICALA.

## 1 – Présentation de la nouvelle animatrice et réajustement du calendrier

Nathalie ROUSSET présente Emilie DARNE, la nouvelle animatrice qui a remplacé Maina PRIGENT depuis le début de l'année 2013.

L'animatrice rappelle les différentes phases d'élaboration d'un SAGE :

- État des lieux comprenant l'état initial (validé en avril 2012) et le diagnostic (à valider ce jour),
- Scénario tendanciel
- Scénarios contrastés
- Choix de la stratégie

Pour les phases de diagnostic jusqu'au choix de la stratégie, la CLE est appuyée d'un prestataire extérieur le groupement de bureaux d'études CESAME/Autrement dit.

En ce qui concerne le calendrier prévisionnel, l'animatrice souligne en particulier :

- la phase d'entretiens à réaliser en juin, pour que le scénario tendanciel puisse être élaboré pendant l'été et validé en septembre ;
- l'importance de bien entamer les scénarios contrastés cette fin d'année pour avoir les éléments du bureau et des commissions avant mars 2014 ;
- la période des élections municipales suivie de la recombinaison de la CLE qui freinera la concertation et donc l'élaboration du SAGE ;
- le retour important de la concertation avec le choix de la stratégie (fin 2014, début 2015) qui sera rythmé par de nombreuses réunions (bureau, CLE, commissions).

## 2 – Présentation de l'avis de la CLE sur le SDAGE en cours de révision

L'animatrice présente l'avis de la CLE qui a été discuté et reformulé lors du bureau du 17 avril 2013 (avis joint à la convocation et diaporama en annexe). Etant donné les délais (à rendre pour le 30 avril), celui-ci n'a pas pu être débattu en CLE, mais il est présenté pour information.

Elle précise qu'il s'agit de la première étape de construction du SDAGE, la CLE sera à nouveau consultée pour donner un avis sur le projet rédigé en 2015.

Il est rappelé que la révision du SDAGE est menée par le Comité de Bassin, équivalent de la commission Locale de l'Eau au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Une seule remarque est formulée sur l'avis par Mme Albouy sur le complément apporté par le bureau : « développer la solidarité aval/amont ». C'est une solidarité réciproque qui est vraie également dans le sens amont/aval.

Cette remarque a été remontée au siège de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne par l'animatrice, mais il est trop tard pour modifier les avis des CLE qui ont été transmis au Comité de Bassin.

## 3 – Discussion/validation du diagnostic environnemental et de l'analyse socio-économique

Le diagnostic environnemental et l'analyse socio-économique sont présentés par le bureau d'études CESAME (Alexandre BOISSON). Le diaporama est joint en annexe.

### Prélèvements et ressources en eau

Sur la vignette concernant les transferts d'eau, les chiffres de volumes prélevés sur le bassin sont affichés pour l'année 2005, 3 118 259 m<sup>3</sup>, dans les ressources du bassin du Lignon (hors complexe de Lavalette et de la Chapelette) et 9 712 244 m<sup>3</sup> dans le complexe Lavalette et la Chapelette.

Il est souligné que les volumes prélevés par les collectivités de la Haute-Loire sur le complexe de Lavalette, la Chapelette représentent 28 % du volume total prélevé sur ce complexe.

En termes de population ces collectivités représentent 45% de la population du SAGE, même s'il y a un biais car il s'agit de la population totale des communes et certaines ne sont que partiellement sur le bassin.

Afin d'illustrer ces volumes, M.Crapsky explique que dans le cadre de la vigilance crue, en deux jours d'ouverture des vannes, 8 millions de m<sup>3</sup> ont été déversés ce week-end. Ce qui n'est pas loin du volume prélevé en un an dans ces barrages (9,7 millions de m<sup>3</sup>).

### Qualité des ressources en eau

Les difficultés autour de l'assainissement non collectif sont évoquées. Il a été observé que les propriétaires sont assez démunis face à la mise aux normes de leurs installations. D'une part c'est relativement cher, et par ailleurs ils ne connaissent pas les solutions les plus pertinentes et ne savent pas vers qui se tourner.

Il est vrai que la compétence ANC revient aux communes mais elle est difficile à porter, de plus elle ne porte que sur le contrôle et pas sur l'accompagnement.

En ce qui concerne les rejets des stations d'épuration il est souligné que beaucoup d'améliorations ont été apportées ces dernières années, entre autres à Montfaucon, Raucoules, Chenereilles.

Le problème aujourd'hui concerne plutôt les infiltrations dans les réseaux et les rejets des déversoirs d'orages. Le projet de récupération des eaux du déversoir d'orage de la STEP de Montfaucon pour les faire circuler dans le terrain naturel avant rejet est présenté (dans le Cadre du Contrat Territorial, portage SICALA).

Il est également rappelé que certaines collectivités ont fait de gros efforts sur les réseaux (ville de Tence, réseaux séparatifs) et qu'il faudrait surtout penser à ce que chacun récupère ses eaux de toitures et les rejettent dans son terrain, au lieu de les rejeter dans les réseaux.

Un point est fait sur l'épandage des boues des STEP, qui est réglementé. Un plan d'épandage est fait par commune et validé par la DDT. Il y a des règles à respecter (par exemple distance de 35 m des cours d'eau). Les boues, ainsi que les sols sont analysés. Il est important que les opérateurs les respectent.

En ce qui concerne la retenue de Lavalette, il est souligné que le bon terme à propos de l'enrichissement excessif des eaux en nutriments d'origine anthropique est la « dystrophisation ». L'eutrophisation est l'évolution naturelle d'une pièce d'eau ou d'un écosystème lentique qui est amené à se combler et à s'atterrir.

La question est posée concernant la possibilité de récupérer les sédiments.

La logique à suivre avant toute solution curative est d'abord de stopper les apports. C'est d'ailleurs ce qui a été montré par une étude menée par la Ville de Saint-Etienne sur un autre barrage, le Pas du Riot. Le curage des sédiments stopperait le phénomène de dystrophisation pendant 2 à 3 ans mais il reprendrait ensuite si les flux entrants en phosphore sont maintenus.

Une précision est apportée sur la mobilisation du phosphore, c'est un élément qui contrairement aux nitrates est stable dans le sol et n'est pas soluble, s'il arrive dans les cours d'eau, c'est soit qu'il est présent dans un rejet direct, soit qu'il est apporté par l'érosion du sol.

### **Milieux aquatiques : rivières et zones humides**

Concernant l'impact des ouvrages sur le transit sédimentaire, il est souligné que cette analyse est récente. En ce qui concerne le Lignon en aval de Lavalette, le déficit sédimentaire existe bien mais son impact est moins marqué dans un secteur de gorges que dans secteur de plaine, notamment sur la ressource. En effet le cours d'eau s'écoule sur la roche mère et n'est pas en lien avec un système aquifère dont le niveau serait directement impacté par les phénomènes d'érosion régressive.

L'origine des espèces invasives interroge. Les foyers d'infestations seraient les plans d'eau et les piscicultures. Pour les écrevisses, cela pourrait même partir d'un bon sentiment de certains de repeupler la rivière, mais avec une méconnaissance des espèces.

Dans le bilan des principales perturbations des contextes piscicoles, il faut rajouter la pollution thermique. La température létale pour la truite est de 20°C et peut être dépassée sur le Lignon.

### **Importance socio-économique des activités humaines sur le bassin du Lignon du Velay**

Il est demandé à ce que le volet tourisme soit intégré dans l'analyse économique, notamment en termes de chiffre d'affaires. En effet, pour l'instant les emplois dans le secteur du tourisme sont comptabilisés et intégrés dans le secteur tertiaire, mais pour le chiffre d'affaire il s'agit uniquement des activités commerciales des loisirs liés à l'eau (activités du barrage de Lavalette, vente des cartes de pêches). La CCI peut fournir certaines données complémentaires, par exemple le nombre de nuitées, mais il est difficile d'évaluer le chiffre d'affaire de l'ensemble des activités de tourisme.

### **Discussion sur les enjeux**

Plusieurs remarques sont faites sur le préambule aux enjeux « le Lignon du Velay traverse un territoire dont l'activité économique est fragile. Le SAGE est un outil de planification de la gestion de l'eau qui doit aussi préserver l'aspect humain et donc économique de son territoire ».

Cette formulation ne correspond pas à l'image de l'ensemble du territoire, car l'analyse socio-économique a montré qu'au contraire à l'aval du territoire, les activités économiques se portent bien et qu'il y a une croissance démographique. Il ne faudrait pas que le SAGE soit construit uniquement sur l'image de fragilité qui caractérise plus l'amont. Cependant ces territoires plus dynamiques sont à la marge du périmètre du SAGE.

Par ailleurs le terme de fragilité dès l'introduction peut être assez négatif et ne pas donner l'impression d'un projet ambitieux.

La question se pose également, pourquoi laisser penser que le SAGE pourrait rendre plus fragiles des activités qui le sont déjà. Au contraire l'amélioration de la qualité de l'eau ne pourra que profiter à l'activité touristique, hors le tourisme est justement une force sur le territoire.

Il est expliqué que la formulation repose notamment sur ce qui a été rapporté lors de la concertation en commissions où les acteurs usagers de l'eau ont exprimé leurs difficultés par rapport aux diverses réglementations sur l'eau. La phase prospective du scénario tendanciel viendra confirmer ou non la dynamique des activités et de la population du territoire. En attendant il est proposé d'ajouter que l'activité est fragile « dans certains secteurs ».

Sur le dernier enjeu « Valoriser les métiers de l'eau et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau » il est proposé de modifier « métiers de l'eau » par « pratiques ».

Il est souligné que les deux enjeux transversaux (sur la communication et sur la valorisation des pratiques respectueuses) contribueront au maintien des activités et donc de la population sur le territoire.

### **Autres : proposition de corrections du rapport**

Puisqu'il a été souligné que le travail effectué pose de bonnes bases pour l'élaboration du SAGE, et s'est fait dans un bon esprit de coopération entre les acteurs malgré des points de vue divergents, Mme Albouy propose de revoir une formulation dans la conclusion du rapport p.109.

Il s'agit dans l'avant dernier paragraphe « Si les divergences d'intérêts entre tous les usages...l'augmentation des besoins en eau, confrontée à l'essor touristique du secteur, ne seront pas sans créer des relations de plus en plus conflictuelles dans l'avenir ».

Plusieurs membres de la CLE s'accordent à dire que cette phrase ne correspond pas ou plus à l'esprit du SAGE Lignon qui est et qui doit rester une démarche positive pour tous.

Mme Rousset indique que cette phrase sera supprimée.

***Après les différentes discussions, la Présidente de la CLE propose une validation de principe du rapport de diagnostic global sous réserve d'intégration des remarques formulées par les acteurs. Celui-ci est validé à l'unanimité.***

L'animatrice attend encore une semaine pour avoir des compléments éventuels de corrections puis préviendra les membres de la CLE par mail quand la version définitive du rapport et de l'atlas cartographique sera disponible sur le site internet de l'Établissement Public Loire.

## **4 – Présentation de la suite de l'élaboration : le scénario tendanciel**

Alexandre BOISSON présente les trois dernières vignettes concernant l'élaboration du scénario tendanciel.

Il est justement précisé que cette phase d'analyse prospective permettra de confirmer ou non les enjeux dans les années à venir et de les reformuler si nécessaire.

Il prévient que certains acteurs, dont la liste est détaillée sur la vignette seront contactés pour la phase d'entretiens prochainement (entretiens à réaliser en juin).

## **5-Questions diverses**

### **présentation des projets d'Aménagement du Crouzet et du Chaudier**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, à la demande de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire, non représentée lors de la réunion de la CLE.

Nathalie ROUSSET informe les membres de la CLE que dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Lignon, le SICALA accompagne le Syndicat des Eaux de Tence, dans la mise en conformité de 2 prises d'eau AEP sur le Chaudier et le Crouzet. Elle présente avec l'appui du technicien de rivière Kilpéric LOUCHE, le descriptif des travaux, à savoir :

- sur l'ouvrage sur le Chaudier, il s'agit de la mise en place d'un pré-seuil pour permettre le franchissement de l'ouvrage hydraulique.
- sur l'ouvrage sur le Crouzet, il s'agit du démantèlement de l'ouvrage et du remodelage du lit et des berges par stabilisation et renaturation en génie végétal.

Il est précisé par la DDT43 que ces projets sont une amélioration de la situation actuelle, mais que la collectivité gestionnaire est encouragée à trouver une ressource complémentaire pour pouvoir garantir à long terme le respect du débit réservé, ce qui est parfois un peu compliqué.

**Les membres de la CLE n'ayant plus de remarques, la Présidente lève la séance à 17h00.**

Documents joints au compte rendu :

- Diapositives présentées en CLE,
- Diapositives de présentation du bureau d'études Césame
- Photos des toiles des élèves exposées pendant la réunion